

Paris, le 20 mars 2025

REP PMCB, la FDMC entendue

La FDMC remercie la ministre de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche d'avoir répondu à sa demande de clarification de la REP PMCB exprimée dans son communiqué de presse du 7 mars 2025.

L'annonce d'une refondation de la filière REP des produits et matériaux de construction du bâtiment et la mise en évidence des difficultés actuelles dues à des obligations, comme la généralisation de la reprise gratuite, témoignent de la nécessité de revoir le dispositif global et d'une prise de conscience positive.

Engagés dans l'application de la REP PMCB depuis son entrée en vigueur en 2023, les adhérents de la FDMC ont déployé près de 2 500 points de collecte, incluant une offre de reprise des déchets, dans un contexte économique pourtant tendu pour la filière.

Comme elle l'a toujours fait, la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction participera à la concertation organisée par le ministère, en tant que partie prenante et interlocuteur actif et constant.